

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES**

Nombre de conseillers : 17
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 20

Séance du 30 Janvier 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, le Trente du mois de Janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Vingt-Trois du mois de Janvier, s'est réuni sous la présidence de Mme. Danièle CORONADO, Maire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait l'appel et compte dix-huit membres présents, et trois procurations.

Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; HUILLET Paule

Étaient absents : Mme BERNAD Nathalie ;
Mme CUILHE Sandrine ;
Mme DELANNOY Delphine ;

Excusés : M. DELAVault Jean-Michel a donné procuration à Mme Baron Marie-Paule ;
Mme DUBARRY Béatrice a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean ;
Mme TROUILH Françoise a donné procuration à M. ERRAÇARRET Dominique ;

Mme COLORADO Béatrice a été nommée secrétaire de séance.

Mme. Danièle CORONADO, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 6 Novembre 2024 étant approuvé.

Délibération N° D6/2025

Code 4-1

Modification des horaires des agents administratifs

Exposé des motifs :

Mme le Maire rappelle qu'à l'initiative des agents, une modification des horaires d'ouverture de la Mairie a été étudiée. Les horaires d'ouverture de la Mairie proposés à compter du 1^{er} Janvier 2025 seraient les suivants : la Mairie sera désormais ouverte les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h30 ; et les vendredis de 10h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h30. Pendant les vacances des fêtes de fin d'année, ainsi que pendant les vacances d'été à partir du premier lundi suivant la fin de l'année scolaire, et jusqu'au dernier lundi précédant la semaine de la rentrée scolaire, les horaires seront les suivants : les lundi, mardi, mercredi jeudi et vendredi de 8h00 à 15h20.

Mme le Maire expose que ces modifications appellent des modifications des horaires des agents administratifs afin d'assurer cette ouverture au public.

Ainsi, les agents travailleront désormais du Lundi au Vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h45 à 17h30. Les agents travailleront, au choix, 4,5 jours par semaine ou 9 jours par quinzaine.

Pendant les vacances des fêtes de fin d'année, ainsi que pendant les vacances d'été à partir du premier lundi suivant la fin de l'année scolaire, et jusqu'au dernier lundi précédant la semaine de la rentrée scolaire, les horaires seront les suivants : les lundi, mardi, mercredi jeudi et vendredi de 8h00 à 15h20.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 3 Décembre 2024 ;

Considérant que le décalage des horaires d'ouverture de la Mairie appelle nécessairement une adaptation des horaires des agents administratifs assurant cette ouverture au public ;

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le

Date de transmission en Préfecture :

Ouï l'exposé de Mme. Le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Les horaires des agents du service administratif sont modifiés conformément à la proposition exposée par Mme le Maire à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Article 2 :

Mme. Le Maire est autorisée à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,



La Maire,
Danièle CORONADO